



## RÉUNION ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Avord, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 juin 2020

Date d'affichage : 2 juin 2020

### MEMBRES DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT :

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, BONTEMPS, CHIRON, DESIAUME, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, HAMIDI, SARRON, SURGENT, TEYSSIER, Messieurs ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LAGRANGE, LECLERC, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, RELIEU, TIBAYRENC, VAN DE WEGHE, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DUCATEAU, Messieurs BOUGRAT, FONTAINE, MALLERON.

POUVOIRS : M. BOUGRAT à Mme SARRON, M. FONTAINE à M. DUBOIS.

### NON MEMBRES DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT :

PRÉSENTS: Messieurs GOFFINET, LEMAIGRE, MARCEL, MAZENOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BRÉCHARD, Monsieur AUDEBERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur ALLÉGAERT.

### ORDRE DU JOUR :

- Affectation des résultats antérieurs,

- Vote du taux des taxes 2020,
- Vote des taux Ordures Ménagères (OM) 2020,
- Vote du budget général 2020,
- Vote du budget annexe du SPANC 2020,
- Dispositif renaissance,
- Aide aux TPE (Toutes Petites Entreprises) – COVID-19
- Subvention à l'Association des bibliothèques du Cher,
- Adhésion 2020 au CAUE du Cher,
- Adhésion 2020 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne,
- Ouverture d'un poste de Maître-nageur,
- Réouverture des classes,
- Questions diverses.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

### Affectation des résultats antérieurs – Budget général

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il est constaté au sein du budget principal ce qui suit :
  - o Un excédent de clôture de fonctionnement de 1 082 764,66 €
  - o Un déficit de clôture d'investissement de - 587 142,48 €
  - o Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 547 468,00 €
  - o Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 1 108 311,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter au budget principal 2020, au compte 1068 qui constitue une réserve d'excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 500 000,00 € afin de couvrir les besoins en investissement
- De reporter au budget principal 2020 au compte 002, section de fonctionnement, la somme de 582 764,66 € en recettes
- De reporter au budget principal 2020 au compte 001, section d'investissement, la somme de 527 142,48 € en dépenses.

Vote :  
 Pour : 31  
 Abstentions : 3

### Affectation des résultats antérieurs – Budget SPANC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il est constaté au budget S.P.A.N.C. ce qui suit :
  - o Un excédent de clôture de fonctionnement de 116,81 €
  - o Un excédent de clôture d'investissement de 2 033,14 €
  - o Pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes d'investissement
- Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'affecter des réserves d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068,

- Considérant qu'il est nécessaire de reporter au budget S.P.A.N.C. 2020, au compte 002, section de fonctionnement, la somme de 116,81 €,
- Considérant qu'il est nécessaire de reporter au budget S.P.A.N.C. 2020, au compte 001, section d'investissement, la somme de 2 033,14 €
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- De reporter au budget 2020, au compte 002, section de fonctionnement, la somme de 116,81 €
- De reporter au budget 2020, au compte 001, section d'investissement, la somme de 2 033,14 €.

Vote à l'unanimité.

## VOTE DU TAUX DES TAXES 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le conseil communautaire vote les taux suivants pour l'année 2020 :

- Cotisation financière des Entreprises (CFE) : 22,10 %
- Taxe Foncier Bâti : 6,02 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 11,20 %

Vote à l'unanimité.

## VOTE DES TAUX ORDURES MÉNAGÈRES (OM) 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération 2017-10-082 du 9 octobre 2017 instituant la T.E.O.M. sur l'ensemble du territoire de La Septaine à compter du 1er janvier 2018
- Vu la délibération redéfinissant le zonage de perception de la T.E.O.M. sur le territoire de La Septaine
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote les taux de T.E.O.M. suivants pour 2020 :
  - Zone 1 : Avord, Baugy (à l'exception d'une partie de son territoire intégré en zone 2), Chaumoux-Marcilly, Crosses, Etréchy, Farges-en-Septaine, Gron, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Saligny-le-Vif, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers et Vornay : 10,82 %
  - Zone 2 : Partie de la commune nouvelle de Baugy correspondant au territoire de l'ancienne commune de Laverdines : 7,53 %

Vote à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2020

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 5 569 451,66 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 7 622 829,48 €

Vote :

Pour : 33

Abstention : 1

## VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2020

Après lecture du budget primitif S.P.A.N.C., celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 23 064,00 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 2 328,00 €

Vote à l'unanimité.

## DISPOSITIF RENAISSANCE

### AIDE TPE COVID-19

- Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19,
- Considérant les difficultés, liées au COVID 19, que peuvent rencontrer les très petites entreprises (moins de 10 salariés)
- Considérant la nécessité d'apporter, dans ce contexte de crise économique exceptionnelle, un soutien aux besoins des entreprises,
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine est compétente dans le domaine du développement économique,
- Considérant que le dispositif d'Aide TPE COVID 19 s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission européenne du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine entend soutenir les entreprises et les emplois associés en accordant une aide COVID 19 en faveur des TPE de son territoire, dans les conditions définies au règlement de la présente délibération.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le cadre d'intervention économique relatif à l'aide COVID 19 en faveur des TPE joint en annexe à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DU CHER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par l'Association des amis de la bibliothèque du Cher,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur la mise en réseau des bibliothèques

Le conseil communautaire décide d'allouer une subvention d'un montant de 814,05 € à l'Association des amis de la bibliothèque du Cher pour l'année 2020.

Vote à l'unanimité.

## ADHÉSION 2020 AU CAUE DU CHER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- D'adhérer au C.A.U.E. du Cher et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa population soit 550 euros.

Vote à l'unanimité.

## ADHÉSION 2020 A L'ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion pour l'année 2020 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle de 150 euros.

Vote à l'unanimité.

## ADHÉSION 2020 A L'AD2T

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion à l'Agence de Développement du Tourisme et du Territoire du Cher (AD2T) pour 2020 et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle correspondant à sa strate de population soit 0,01 € par habitant pour 2020.

Vote à l'unanimité.

## OUVERTURE D'UN POSTE DE MAÎTRE-NAGEUR

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifiée) un éducateur territorial des Activités Physique et Sportive titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de Natation (BEESAN), ou titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ou titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités Nautiques, pour assurer les fonctions de maître-nageur adjoint à la piscine de Baugy.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'éducateur saisonnier des A.P.S. à temps complet (35/35ème) du 6 juillet 2020 au 7 août 2020. La rémunération correspondra à l'indice brut 452, majoré 397.

Vote à l'unanimité.

## RÉOUVERTURE DES CLASSES

## QUESTIONS DIVERSES

Le Président,  
M. GOFFINET

Le Secrétaire,  
M. ALLÉGAERT

M. BARREAU

Mme BELLEVILLE

M. BLANCHARD

Mme BONTEMPS

M. BOUGRAT  
Absent excusé pouvoir à  
Mme Sarron

M. CARLIER

M. CHAROY

M. CHASSIOT

Mme CHIRON

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU  
Absente excusée

M. FONTAINE  
Absent excusé pouvoir à  
M. Dubois

M. FRÉRARD

Mme GAY

M. GLEIZES

Mme GOGUÉ

Mme GOUDIN

M. GROSJEAN

Mme HAMIDI

M. JAUBERT

M. LAGRANGE

M. LECLERC

M. MALLERON  
Absent excusé

M. MÉREAU

M. MOINET

M. PERRONNET

M. PISKOREK

M. RELIEU

Mme SARRON

Mme SURGENT

Mme TEYSSIER

M. TIBAYRENC

M. VAN DE WEGHE

M. VERTALIER

M. AUDEBERT  
Absent excusé

Mme BRÉCHARD  
Absente excusée

M. LEMAIGRE

M. MARCEL

M. MAZENOUX